

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 21 septembre 2017

Publié le 29 septembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Hélène ROY	Mme Louise MARIN
M. Thierry FALCONNET	M. Georges MAGLICA	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Florence LUCISANO
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean DUBUET
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Gaston FOUCHERES
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Dominique GRIMPRET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Nicolas BOURNY
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Benoît BORDAT	M. François HELIE	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Stéphanie MODDE	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Christine MARTIN	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Danielle JUBAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Rémi DETANG pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. José ALMEIDA pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. François DESEILLE pouvoir à Mme Chantal TROUWBORST
	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Partenariat entre Dijon Métropole, l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne et diverses collectivités durant trois ans – Approbation

Dijon Métropole s'est pleinement engagée aux côtés de l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne, de l'État, des collectivités territoriales et des professionnels de la viticulture pour soutenir le processus qui a abouti, le 4 juillet 2015, à l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Une convention-cadre fixe une programmation prévisionnelle d'actions sur trois ans (2017-2019). Elle détermine les modalités de partenariat et d'engagement des douze signataires pour assurer la mise en œuvre de chacun de ces projets. L'ensemble de ces actions, basées sur le plan de gestion des Climats, se déclinent selon cinq thématiques visant à la mise en valeur et à la pérennisation du bien : connaissance, sauvegarde, valorisation, développement et coopération.

En signant cette convention, Dijon Métropole s'engage à poursuivre son action dans les domaines détaillés dans le tableau de programmation annexé à la convention, en tant que maître d'ouvrage ou en tant que partenaire financier ; y figurent des projets menés au même titre que les autres collectivités ainsi que des projets d'envergure tels que la création de nouveaux parcours patrimoniaux de visites à Dijon et l'aménagement de la Chapelle des Climats au sein de la future Cité internationale de la Gastronomie et du Vin.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le partenariat entre Dijon Métropole, l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne et les autres signataires, conclu pour une durée de trois ans, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir dans son application.

SCRUTIN : POUR : 78
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)